**Notre engagement**

SwissGAP définit les Bonnes pratiques agricoles et met en œuvre le standard GLOBALG.A.P. en Suisse, en tenant compte des structures spécifiques à la Suisse. L’association SwissGAP a été fondée en mai 2003 pour atteindre cet objectif. La structure organisationnelle de l’association est délibérément la plus légère possible. Tous les membres présents dans nos commissions ont non seulement des compétences professionnelles mais font également preuve d’une grande disponibilité et d’une volonté à travailler à des solutions communes. Nous attachons à cet égard beaucoup d’importance à la bonne ambiance de travail, empreinte de bonne collaboration, de respect et de tolérance envers les autres opinions. Tous savent que nous sommes tous ensemble garants du succès de SwissGAP.

**Les contenus du standard**

Le catalogue d’exigences est en principe comparable aux exigences de GLOBALG.A.P. et comporte des aspects tels que la sécurité alimentaire, les méthodes de production durable, les préoccupations sociales et la sécurité au travail des collaborateurs, la gestion responsable de l’eau, des semences et des plants ainsi que des engrais et des produits phytosanitaires. Les produits certifiés SwissGAP sont en outre régulièrement analysés quant à la présence de résidus de produits phytosanitaires et autres substances indésirables. La participation au monitoring des résidus est obligatoire et comprend un suivi de toutes les contestations. Il ne s’agit pas seulement d’un instrument de surveillance important mais également d’une base pour l’amélioration continue dans les Bonnes pratiques agricoles et en particulier dans la technique de protection des plantes. SwissGAP garantit ainsi une sécurité alimentaire élevée ainsi qu’une production durable.

Outre les exigences techniques (check-list SwissGAP), une exploitation SwissGAP s’engage à respecter en particulier les points suivants:

**Déchets et substances nuisibles**

Les déchets et les pollutions environnementales sont évités autant que possible et/ou réduits à la quantité la plus faible possible.

Les risques de pollution de l’air, du sol et de l’eau sont également pris en compte.

**Utilisation efficace de l’énergie**

Les factures permettent de se rendre compte de la consommation d’énergie sur l’exploitation et de voir où et comment l’énergie est utilisée dans l’exploitation.

En cas de nouvelles acquisitions, le choix se porte sur des véhicules/appareils à consommation énergétique optimale.

L’utilisation de sources d’énergies non renouvelables est réduite à un minimum.

Une grande attention est consacrée aux mesures permettant de continuer à améliorer l’efficacité énergétique sur l’exploitation.

**Collecte de l’eau**

La collecte de l’eau (par ex. surfaces de toit, serres etc.) est recommandée, pour autant que cela soit autorisé au niveau légal et que cela soit réalisable au niveau tant économique que pratique.

**Eviter la fraude alimentaire**

L’exploitation veille aux menaces potentielles pour éviter une fraude alimentaire (par ex. produits phytosanitaires falsifiés, matériel de multiplication, matériel d’emballage ne convenant pas pour les denrées alimentaires, etc.).

**Protection végétale intégrée**

Dans le cadre de la production intégrée et de la culture biologique, diverses mesures de prévention sont prises pour prévenir les nuisibles et en assurer le monitoring. Les PER servent de base. Le document GLOBALG.A.P. annexe CB 2, «Directive/outils pour la protection végétale intégrée» peut également s’avérer utile.